

# CONDUITE À TENIR COVID-19

Mise à jour  
1<sup>er</sup> février 2023

## CAS POSITIF À LA COVID-19

PLUS D'OBLIGATION DE S'ISOLER 7 JOURS  
(SEULEMENT UNE RECOMMANDATION)

Mais dans tous les cas :

**RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES POUR  
PROTEGER L'ENTOURAGE**  
*en particulier vis-à-vis des personnes vulnérables*

En cas de signes cliniques importants : fièvre, toux, difficultés respiratoires, fatigue importante, douleurs ou courbatures

- **Contacteur un médecin généraliste pour prise en charge** (et arrêt de travail éventuel)
- **Appeler le 15 ou le 112 en cas de difficultés respiratoires importantes ou de malaise**

## CAS CONTACT

PAS D'OBLIGATION DE RÉALISER UN TEST  
SAUF SIGNES CLINIQUES IMPORTANTS

**MAIS RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES  
POUR PROTEGER L'ENTOURAGE**  
*en particulier vis-à-vis des personnes vulnérables*

## LES AGENTS VULNÉRABLES

Plus d'ASA à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, des aménagements de poste possibles à voir avec le médecin du travail

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pour éviter la transmission du virus et des infections respiratoires aiguës de l'hiver

### RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES



**Aérer les pièces** le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures  
Ou **ventiler** efficacement les locaux (soufflage d'air)



**Porter un masque** dans les espaces clos en présence de nombreuses personnes



**Se laver fréquemment les mains** à l'eau et au savon, ou utiliser un gel hydro-alcoolique



**Tousser** ou éternuer dans son coude et utiliser des mouchoirs à usage unique



Se saluer **sans se serrer la main** ou **se faire la bise**

